

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE

22 FEV. 2023

DE BAYONNE

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

PRESENTS : Mr BLEUZE, MR BOURRICAUD, MR LAFLAQUIERE, MME MOUESCA,
MR CROUZILLE, MME SERVAIS, MR BEBON, MR MARTI, MR ITHURRY, MR HETE

ABSENTS : MR DE PAREDES, MME LE MERLUS, MR ROCHA, MR BELLAYER, MR MENTA,
MR SAGNE

III DELIBERATION III – TARIFS CHAMBRES D'HOTES

Anglet Tourisme propose au Comité de Direction de délibérer sur le pack autonome pour les chambres d'hôtes, à savoir :

- Chambre d'hôtes 1 chambre : 130 €
- Chambre supplémentaire : 20 € par chambre.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction vote ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

Fait à Anglet, le 8 Février 2023.


Anthony BLEUZE
Président

ANGLLET TOURISME
1 avenue de la Chambre d'Amour
64600 ANGLLET
Tél. : +33(0)5 59 03 77 01
Fax : +33(0)5 59 03 55 91
E-mail : information@anglet-tourisme.com
www.anglet-tourisme.com